

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2725

27 novembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| AC Technologies | 130787 | ECIP Elis Sàrl | 130799 |
| Arcelor Commercial RPS S.à r.l. | 130760 | Elips Actuarial Services Luxembourg ... | 130790 |
| ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. .. | 130760 | Espirito Santo Financial Group S.A. | 130796 |
| Archimedean S. à r.l. | 130793 | Externe Holding S.A. | 130794 |
| Armauric-Lux S.A. | 130754 | Fidessa Business Services S.à r.l. | 130788 |
| Atlantic Haus Investments S.à r.l. | 130761 | G.B.L. S.A. | 130757 |
| Aubervilliers Finance S.à r.l. | 130794 | GeneMoRe Holding S.A. | 130799 |
| Azure Finance S.A. | 130797 | Grandima SA | 130766 |
| Azure International S.A. | 130784 | KORTO GmbH | 130758 |
| Azure Investments Europe S.A. | 130784 | Luxmicrocable S.A. | 130756 |
| Azure Property Investments S.A. | 130783 | MB Venture Capital S.A. | 130757 |
| Balfid S.à r.l. | 130766 | Medical Phase One Organization S.A. ... | 130756 |
| Banchereau Finance S.à r.l. | 130755 | Misys International Banking Systems S.A. | |
| BI, s.à r.l. | 130785 | | 130800 |
| BI, s.à r.l. | 130796 | Palmer Investment Fund | 130800 |
| Borgo Gestion S.à r.l. | 130756 | Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l. | |
| BORSI Promotion Sàrl | 130756 | | 130761 |
| BT Broadband Luxembourg S.à r.l. | 130758 | PayLink International | 130757 |
| CDR Ray Co-Investor S.à r.l. | 130773 | PayLink International | 130758 |
| CDR Ray Investor III S.à r.l. | 130785 | Primarosa S.à r.l. | 130774 |
| Clearwire Europe S.à r.l. | 130760 | Quattrop S.à r.l. | 130797 |
| Confluence S.A. | 130784 | SB Immo International S.A. | 130799 |
| Consult Life Europe SA | 130790 | Springwater Technologies S.à r.l. | 130800 |
| CPI I&G Germany S.à r.l. | 130793 | Toppystar Food A.G. | 130785 |
| DIOT Risk Management (Luxembourg) | | TPG Eagle S.à r.l. | 130775 |
| S.A. | 130792 | Volleyball-Trainings-Verein A.s.b.l. | 130754 |

Armauric-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 108.324.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 2007

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Patrice Bemer, demeurant 24, route Nationale à Stuckange, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 sur les comptes clos le 31 décembre 2009.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007.

P. Bemer / F. Soive / S. Soive.

Référence de publication: 2007129873/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

VTV A.s.b.l., Volleyball-Trainings-Verein A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9964 Huldange, 15, Om Stackburren.
R.C.S. Luxembourg F 7.380.

Die Gründer:

- Harmes Hermann, geb. 3 Januar 1968, Om Stackburren 15, 9964 Huldange. Beruf: Steuerfachangestellter. Nationalität: deutsch
- Harmes Nancy, geb. 6. Februar 1989, Om Stackburren 15, 9964 Huldange. Beruf: Schülerin, Nationalität: deutsch
- Harmes, geb. Trommler Silke, geb. 23. März 1969, Om Stackburren 15, 9964 Huldange, Beruf: Bekleidungsfacharbeiterin, Nationalität: deutsch.

Kapitel I.- Name, Rechtsform, Sitz, Dauer

Der Verein trägt den Namen VOLLEYBALL-TRAININGS-VEREIN A.s.b.l., kurtz VTV A.s.b.l. Er ist ein Verein ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Der Verein hat seinen Sitz in 9964 Huldange, Om Stackburren 15. Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

Kapitel II.- Zweck & Gegenstand

Der Zwecks des Vereins ist die Förderung des Breitensports. Gegenstand sind Treffs zum gemeinsamen Volleyball-Spiel.

Kapitel III.- Mitgliedschaft & Leitung

Art. a) Erwerb der Mitgliedschaft

Natürliche Personen können Mitglied werden. Über die Annahme entscheidet der Vorsitzende oder in Abwesenheit sein Stellvertreter. Der Verein hat mindestens drei (3) Mitglieder.

Art. b) Austritt und Ausschluss

Austritt und Ausschluss von Mitgliedern werden durch Art. 12 des Gesetzes geregelt. Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbeitrages innerhalb einer Frist von sechs Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches dem Verein schadet.

Art. c) Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer

Der Vorsitzende oder in Abwesenheit sein Stellvertreter leiten den Verein (Leitung). Sie werden auf ein Jahr gewählt. Eine Wiederwahl ist jederzeit möglich. Der Vorsitzende ernennt einen Sekretär und gegebenenfalls einen Kassierer.

Art. d) Befugnisse und Bevollmächtigung

Der Leitung obliegen die Geschäftsführung und die Vertretung des Vereins. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit der Leitung. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereins Dritten gegenüber die Unterschrift des zuständigen Leiters, bzw. die Unterschrift einer Person, welche Vollmacht von der Leitung erhalten hat.

Kapitel IV.- Generalversammlung

Art. a) Befugnisse

Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung vorbehalten sind: Die Änderung der Satzung und die Wahl des Vorsitzenden, des Stellvertreters und eventuell eines Kassenrevisors.

Art. b) Einberufung und Vorsitz

Die jährliche Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 31. Oktober statt. Eine außerordentliche Generalversammlung wird auf Wunsch der Leitung oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 10 vom Hundert (10%) der Mitgliedern einberufen. Die Einberufung kann so oft wie nötig erfolgen. Die Leitung der Generalversammlung erfolgt durch den Vorsitzenden des Vereins oder in Abwesenheit durch den Stellvertreter. Die jeweilige Einladung erfolgt schriftlich mindestens 14 Tage vorher durch die Leitung und enthält die Tagesordnung.

Art. c) Beschlussfassung

In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Ein Beschluss, der nicht auf der Tagesordnung steht, darf gefasst werden, wenn zwei Drittel der anwesenden Mitglieder zustimmen. Bei Stimmgleichheit gilt der Antrag als abgelehnt. Alle Beschlüsse der Generalversammlung, (auch die, deren Veröffentlichung im Mémorial das Gesetz nicht vorgeschrieben ist), werden vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben in einem Ordner am Sitz der Vereinigung aufbewahrt. Dort können alle Mitglieder Einsicht verlangen.

Kapitel V.- Finanzen

Art. a) Geschäftsjahr und Finanzmittel

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt. Die Finanzmittel des Vereins setzen sich aus den Jahresbeträgen der Mitglieder, aus Spenden und aus etwaigen staatlichen und kommunalen Beihilfen zusammen. Der Jahresbeitrag wird durch die Generalversammlung festgelegt und darf 120,- Euros je Mitglied nicht übersteigen.

Art. b) Übersicht über Einnahmen und Ausgaben

Der Leiter erstellt vor der Generalversammlung einer Übersicht der Einnahmen und Ausgaben. Die Übersicht unterliegt der Genehmigung der Generalversammlung.

Kapitel VII.- Ausflösung

Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes geregelt. Im Falle der Auflösung des Vereins wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet oder es fällt einer Gesellschaft mit einer ähnlichen Zielsetzung zu.

Huldange, den 19. September 2007.

H. Harmes / N. Harmes / S. Harmes
Vorstand / Stellvertreterin / Sekretärin

Référence de publication: 2007111787/800986/72.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2007, réf. DSO-CI00136. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070128631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 mai 2007 que, les parts sociales de la société de EUR 50,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'Associé | Nombre de parts |
|---|-----------------|
| M. Walter Matt, 11, Werdenbergerweg, FL- 9490 Vaduz | 125 |
| SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, Wildgansgasse 1/B, A-2332 Hennersdorf | 125 |
| Total | 250 |

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

B. Zech
Gérant

Référence de publication: 2007130329/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Luxmicrocable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 83.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007130106/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09995. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Medical Phase One Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 94.835.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007130109/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09993. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Borgo Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

La Gérance

Signatures

Référence de publication: 2007130120/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09204. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BORSI Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 54.328.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130118/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09628. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

MB Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MB VENTURE CAPITAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007130121/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09632. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

PayLink International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 100.209.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130123/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09717. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

G.B.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3631 Kayl, 15, rue de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 72.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 juillet 2007

Les mandats de Guy Charles Barriere, administrateur-délégué, Eliane Barriere et Philippe Daniel Barriere, administrateurs, et le mandat de Didier Schmitt, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Guy Charles Barriere, administrateur-délégué, entrepreneur de transports, demeurant professionnellement à 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne
- Eliane Barriere, directrice financière, demeurant professionnellement à 43, route de Thionville, F-57185 Vitry-sur-Orne
- Philippe Daniel Barriere, directeur d'exploitation, demeurant professionnellement à 8, rue des écoles, F-57175 Ganderinge

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- Didier Schmitt, comptable, demeurant professionnellement à 92, rue Claude Bernard, F-57000 Metz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
GBL S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007130335/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

KORTO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 32.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130119/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05449. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

PayLink International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 100.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130125/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09744. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, a company incorporated in England and Wales and having its registered office at 81, Newgate Street, EC1A 7AJ London (United Kingdom)

Hereby represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal on 14 August 2007, which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company BT BROADBAND LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 886 on November 24, 1999, whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 on May 31, 2006 («the Corporation»).

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Corporation:

First resolution

The sole member resolves to change the accounting reference dates of the Corporation so that the current financial year that started on the first day of March two thousand seven shall be ended on the thirty-first day of March two thousand seven and the subsequent financial years of the Corporation shall begin on the first day of April of each year and end on the thirty-first day of March of the following year.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 18 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change as follows:

«The Corporation's financial year starts on the first day of April of each year and end on the thirty-first day of March of the following year.»

130759

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, une société de droit anglais, ayant son siège social au 81, Newgate Street, EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni),

dûment représentée par Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 août 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société BT BROADBAND LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 886 en date du 24 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1059 en date du 31 mai 2006 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique décide de changer les dates de référence comptables de la Société de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le premier mars deux mille sept s'est terminé le trente et un mars deux mille sept et les exercices sociaux postérieurs commencent le premier avril de chaque année et prennent fin le trente et un mars de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'exercice social de la société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007. LAC/2007/23677. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131527/5770/84.

(070152147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 100.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007131071/242/13.

(070151558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Arcelor Commercial RPS S.à r.l.)**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

- ArcelorMittal BELVAL & DIFFERDANGE (anc. ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A.), ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ARCELOR COMMERCIAL RPS S.à r.l., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.031, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55 du 3 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075 du 2 juin 2006, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en ArcelorMittal COMMERCIAL RPS S.à r.l.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura à partir de cette date la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** La société est une société à responsabilité limitée dénommée ArcelorMittal COMMERCIAL RPS S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR); il est représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Jung, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13439. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007131542/239/41.

(070152092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.927.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007131072/5770/12.

(070151536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.987.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth day of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- WHITE SQUALL INVESTMENTS LIMITED, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1428334,
- POMELO INVESTMENTS LIMITED, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1430228,
- PERSAID COMPANY LIMITED, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1409495,
- ROCHESTER FINANCE HOLDING LIMITED, with registered office at TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the number 1428529,

all here represented by Mrs Katrin Langner, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of four proxies under private seal, dated September 27th, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as indicated above, have drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PAMOJA CAPITAL HOLDINGS (LUX 1) S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, the five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

| | Shares |
|---|--------|
| - WHITE SQUALL INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred twenty-five shares | 125 |
| - POMELO INVESTMENTS LIMITED, prenamed, one hundred twenty-five shares | 125 |
| - PERSAID COMPANY LIMITED, prenamed, one hundred twenty-five shares | 125 |
| - ROCHESTER FINANCE HOLDING LIMITED, prenamed, one hundred twenty-five shares | 125 |
| Total: five hundred shares | 500 |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- WHITE SQUALL INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1428334,
- POMELO INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1430228,
- PERSAID COMPANY LIMITED, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1409495,
- ROCHESTER FINANCE HOLDING LIMITED, ayant son siège social à TMF Place, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 1428529,

toutes ici représentées par Madame Katrin Langner, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé, datée du 27 septembre 2007,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PAMOJA CAPITAL HOLDINGS (LUX 1) S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | Parts sociales |
|---|-------------------|
| - WHITE SQUALL INVESTMENTS LIMITED, précitée, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |
| - POMELO INVESTMENTS LIMITED, précitée, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |
| - PERSAID COMPANY LIMITED, précitée, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |
| - ROCHESTER FINANCE HOLDING LIMITED, précitée, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Décisions des associées

Immédiatement après la constitution de la société les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Langner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30666. — Reçu 125 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130960/220/258.

(070151502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Balfid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.970.

Les comptes annuels pour la période du 9 décembre 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131046/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10188. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Grandima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.960.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of October.

Before us M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Robert Szustkowski, born on the 1st of July 1965 in Piaseczno (Pologne), residing in CH-Zürich, 299, Seefeldstrasse,

duly represented by Mr Luc Wittner, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated of September, 5th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of GRANDIMA SA.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 5, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Robert Szustkowski, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,925.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held on the year 2013:

1. Mr Michaël Dandois, lawyer, born on January 15, 1971 in Messancy (B), with professional address in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

2. Mr Antoine Meynial, lawyer, born on February 1st, 1966 in Paris (F), with professional address in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

3. Mr Stéphane Warnier, employee, born on March 25, 1966 in Watermael, Boitsfort (B), with professional address in L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

- Mr Michaël Dandois has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the annual general meeting to be held on the year 2013: CHESTER & JONES, société à responsabilité limitée, having its registered office in L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 120.602.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- M. Robert Szustkowski, né le 1^{er} juillet 1965 à Piaseczno (Pologne), demeurant à CH-Zürich, 299, Seefeldstrasse, ici représentée par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 septembre 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRANDIMA SA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 octobre 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, M. Robert Szustkowski, précité.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

130773

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.925,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013:

1. M. Michaël Dandois, avocat, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

2. M. Antoine Meynial, avocat, né le 1^{er} février 1966 à Paris (F), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

3. M. Stéphane Warnier, employé privé, né le 25 mars 1966 à Watermael, Boitsfort (B), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire,

- Monsieur Michaël Dandois est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuel à tenir en 2013: CHESTER & JONES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n ° 120.602.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 4, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Wittner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007. LAC/2007/30445. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007130940/208/396.

(070151262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

CDR Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131048/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10185. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Primarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.950.

In the year two thousand seven, on the sixteenth of October.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.676,

hereby represented by two of its managers, namely

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, maître en sciences économiques, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company PRIMAROSA S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 130.950 (NIN 2007 2440 790) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2098 on the 26th of September 2007.

It results from a share purchase agreement from the 27th of September 2007 that the company PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l. has become the sole shareholder of the company PRIMAROSA S.à r.l. and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides that the company's fiscal year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June. As a consequence Article 15 of the articles of incorporation will have the following reading:

Art. 15. The Company's year starts on the first (1st) of July and ends on the thirtieth (30) of June.

Second resolution

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend article 16 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 16. Each year, with reference to thirtieth (30) of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Third resolution

The sole shareholder, represented as said before, notes that the first fiscal year terminates on the thirtieth of June 2008.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.676,

ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PRIMAROSA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.950 (NIN 2007 2440 790) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2098 du 26 septembre 2007.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 27 septembre 2007 que la société PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l. est devenue l'associée unique de la société PRIMAROSA S.à r.l. et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide que l'année sociale de la société commence le premier juillet et se termine le trente juin. Par conséquent l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année

Deuxième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. Chaque année, au trente juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Troisième résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, constate que le premier exercice social se termine le trente (30) juin 2008.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1262. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 novembre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007131081/201/93.

(070151619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

TPG Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.966.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG PARTNERS V, L.P., a limited partnership under the laws of Delaware with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of Delaware under number 60073400, acting through its general partner TPG GenPar V, L.P., a limited partnership under the laws of Delaware with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of Delaware under number 60071940, acting

in turn through its general partner TPG ADVISORS V, INC. a corporation incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 60069893;

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated on or about 18th October 2007, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG EAGLE S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name TPG EAGLE S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability»

and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - liberation

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of €12,500.- (twelve thousand five hundred euro) has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

- Gonzalo Santos, born on 18th June 1978 in Madrid, Spain, with a professional address at 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y5AD, United Kingdom, Manager Class A;
- Geoffrey Fink, born on 24th November 1969 in Neuilly-Sur-Seine, France, with a professional address at 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y5AD, United Kingdom, Manager Class A.

Class B

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class B.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG PARTNERS V, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 60073400, agissant par son General Partner TPG GenPar V, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 60071940, agissant à son tour par son General Partner TPG ADVISORS V, INC., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 60069893;

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 18 octobre 2007 ou toute autre date, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG EAGLE S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TPG EAGLE S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe B conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Classe A

- Gonzalo Santos, né le 18 juin 1978 à Madrid, Espagne, avec adresse professionnelle au 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y5AD, Royaume-Uni, Gérant de Classe A;

- Geoffrey Fink, né le 24 novembre 1969 à Neuilly-Sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y5AD, Royaume-Uni, Gérant de Classe A.

Classe B

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation: LAC/2007/32421. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007130943/242/440.

(070151368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007 que M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Graeme Witts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007130457/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Azure Investments Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.857.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007 que M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Graeme Witts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007130455/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Azure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.191.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007 que M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Graeme Witts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2007130453/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Confluence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.953.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 4 mai 2007

Première résolution

L'assemblée générale à l'unanimité des voix, décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Lisa Weston,
- Monsieur Claude Roubin,
- Monsieur Antoine Valeriano Fonte,
- Madame Claudine Klauer.

Les mandats expireront à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée générale à l'unanimité des voix, décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A, mandat qui expirera à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130391/1091/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131049/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08718. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

CDR Ray Investor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131047/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10186. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Toppystar Food A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 112.988.

Im Jahre zweitausendsieben, den vierzehnten September.

Vor dem handelnden Notar Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz,

kommt die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft TOPPYSTAR FOOD A.G. (20052230 994) mit Sitz in L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar, mit Amtssitz in Wiltz, am 13. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 903 vom 9. Mai 2006,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 112.988.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und bestimmte zum Präsident/Stimmzähler Herrn Christoph Fank, Privatangestellter, mit beruflicher Adresse in Weiswampach, 144, route de Stavelot.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Geneviève Bertrand, Notariatsangestellte, wohnhaft in La Roche (Ardennes), Mousny 45, Belgien.

Der Präsident erklärte und bat sodann den handelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft TOPPYSTAR FOOD A.G. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den handelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr registriert zu werden.

Außerdem bleiben nach Abzeichnung durch die Parteien und den handelnden Notar die Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Änderung des Artikels 7 der Satzung wie folgt:

« **Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Sobald die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.»

2.- Die Änderung des Artikels 13 der Satzung wie folgt:

« **Art. 13.** Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder gegebenenfalls durch die gemeinsame Unterschrift eines delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Hat die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.»

3.- Die Abberufung des aktuellen Verwaltungsrates mit Entlast, nämlich:

- Herr Dr. Daniel Weinbrenner, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates
- Herr Harald Mathie, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Manfred Scholzen, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Dieter Vogel, Verwaltungsratsmitglied

4.- Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet, erlöscht:

- Herr Wendelin Grub, Kaufmann, wohnhaft in D-74925 Epfenbach, Panoramastraße 2.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 7 der Satzung wie folgt abzuändern

« **Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Sobald die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Artikel 13 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 13.** Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder gegebenenfalls durch die gemeinsame Unterschrift eines delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitgliedes.

Hat die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den aktuellen Verwaltungsrat abzurufen und erteilt den Mitgliedern Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag, nämlich:

- Herr Dr. Daniel Weinbrenner, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Bernhard-Willems Strasse, 29, als Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates
- Herr Harald Mathie, Unternehmensberater, wohnhaft in B-4837 Baelen, rue Stendrich, 43 als Verwaltungsratsmitglied
- Herr Manfred Scholzen, Buchhalter, wohnhaft in L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Drinklange, als Verwaltungsratsmitglied
- Herr Dieter Vogel, Kaufmann, wohnhaft in München (D), Stockmannstrasse 12, als Verwaltungsratsmitglied

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt ein neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat am Ende der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr 2012 befindet, endet:

- Herr Wendelin Grub, Kaufmann, wohnhaft in D-74925 Efenbach, Panoramastrasse 2.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.100,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Frank, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 septembre 2007, WIL/2007/792. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren auf atempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 15. Oktober 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007131089/2724/104.

(070151479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsieben, am ersten Oktober.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörchenweg,

in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.060, handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 31. Dezember 2006 sowie aufgrund einer Spezialvollmacht ausgestellt von Herrn Dr. Gert Würtenberger, handelnd in seiner Eigenschaft als zeichnungsberechtigter Vertreter der Gesellschaft bürgerlichen Rechts WUESTHOFF & WUESTHOFF, mit Sitz in München, ohne Eintragung im Handelsregister. Die Vollmacht wurde ausgestellt in München am 23. Januar 2007.

Eine Kopie dieser Vollmacht verbleibt, nach Abzeichnung ne varietur durch den Notar und die erschienene Partei, als Anlage bei der Urkunde.

Der Verwaltungsratsbeschluss vom 31. Dezember 2006 verbleibt als Anlage nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar bei der durch den amtierenden Notar aufgenommenen Urkunde unter einer vorausgehenden Nummer des Urkundenregisters.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. ist aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar am 4. März 2005 gegründet worden. Diese Urkunde wurde im «Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations», vom 28. Juli 2005 Nummer 754 veröffentlicht. Die Satzung wurde mehrfach geändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am 24. Mai 2007 veröffentlicht im Amtsblatt Memorial C, Nummer 1716, Seite 82352.

2. Laut Satzung beläuft sich das Gesellschaftskapital auf zweiundfünfzigtausend und zweihundertfünfunddreissig Euro (52.235,- €) eingeteilt in einundvierzigtausendundsiebenhundertachtundachtzig Aktien (41.788) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).

3. Gemäss Artikel 5 kann das Gesellschaftsvermögen auf fünftausend Euro (5.000,- €) erhöht werden durch Schaffung und Ausgabe von viertausend (4000) neuer Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25,- €) pro Aktie. Die Aktien können mit einem Aufgeld von bis zu insgesamt zwei Millionen Euro (2.000.000,- €) ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals das tatsächliche Gesellschaftskapital zu den von ihm festgehaltenen Bedingungen zu erhöhen.

4. In der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung vom 31. Dezember 2006 hat der Verwaltungsrat beschlossen, die bereits per Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006 beschlossene Kapitalerhöhung zeitlich zu verlängern, so dass im Rahmen der am 6. April 2006 festgehaltenen Kapitalerhöhung die Zeichnungsfrist für neu auszugebende Aktien auf

den 31. März 2008 verlängert wurde. Die vorliegende Kapitalerhöhung fusst damit auf dem Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006, der der notariellen Urkunde vom 6. September 2006 ordnungsgemäss beigefügt ist. Das Stammkapital erhöht sich jetzt auf die Summe von zweiundfünfzigtausendunddreihundertsechzig Euro (52.360,-€) eingeteilt in einundvierzigtausendundachtundachtzig Aktien (41.888) durch Schaffung und Ausgabe von einhundert (100) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €), sowie einem Aufgeld von siebenhundertundachtundvierzig Komma sieben fünf Euro (748,75 €) pro Aktie. Die neu geschaffenen Aktien geben Anrecht auf die gleichen Rechte wie die Altaktien. Die neu geschaffenen Aktien wurden von der oben erwähnten Gesellschaft deutschen Rechts WUESTHOFF & WUESTHOFF GbR gezeichnet und eingezahlt. Die Summe von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- €) nebst Aufgeld steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Der verhandelnde Notar bestätigt dies ausdrücklich aufgrund einer Pfändungsbestätigung ausgestellt durch BANKHAUS DRESDNER BANK AG München, mit Sitz in München. Zeichnungsscheine der Neuaktionäre sowie Zeichnungsverzicht der Altaktionäre wurden dem verhandelnden Notar vorgelegt.

5. Im Anschluss an die vorliegende Kapitalerhöhung erhält der Artikel 5 Absatz 1 der Satzungen folgenden Wortlaut:

« **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Kapital beträgt zweiundfünfzigtausend und dreihundertsechzig Euro (52.360,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und achthundertachtundachtzig Aktien (41.888) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).»

Kostenabschätzung

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 2000,- € abgeschätzt. Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Günster, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 octobre 2007. Relation: WIL/2007/855. — Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 16. Oktober 2007

A. Holtz.

Référence de publication: 2007131090/2724/67.

(070151476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Fidessa Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.405.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared

The company BRASSEUR INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 118.886,

acting in its capacity of Sole Partner of the company FIDESSA BUSINESS SERVICES S.à r.l., with registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 120.405, hereafter referred to as the «Company»,

constituted by a deed executed by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 27 September 2006, published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 28 November 2006 under the number 2.224, page 106.716,

duly represented by Mr Jérôme Chabannet, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on October 16, 2007,

which after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party, representing the entire corporate capital of the company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to change the object of the Company in order to not refer anymore to the Luxembourg law of 10 June 1999 with respect to the organisation of the profession of «Expert-Comptable».

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 3.1 and Article 3.2. of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution as follows:

«3.1. The object of the Company is to perform any activity in relation with the profession of accountant including, among other, to render, for third parties, accounting services and consultancy in these matters, and any services linked to the establishment of the accounts and the tax returns in the form requested by the applicable law.

3.2. The object of the Company is also to perform any services linked to the profession of financial and economic adviser.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société BRASSEUR INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 118.886,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société FIDESSA BUSINESS SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 120.405, ci-après la «Société»,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2006 sous le numéro 2.224, page 107.716,

ici représentée par M. Jérôme Chabannet, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 16 octobre 2007,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la Société afin de en plus faire référence à la loi luxembourgeoise du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'«Expert-Comptable».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3.1 et 3.2. des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente comme suit:

«3.1. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de comptable consistant notamment à prêter pour le compte de tiers, des services comptables et le conseil en ces matières, et tous services liés à l'établissement des comptes ainsi que des déclarations fiscales dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.»

3.2. La société a également pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de conseil économique et financier.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Chabannet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31695. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131463/211/84.

(070152105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

**E.A.S.L., Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Consult Life Europe SA).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

L'an deux mille sept, le neuf octobre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CONSULT LIFE EUROPE SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, maison 150, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz soussigné, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 247 du 18 mars 2005,

Modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja Holtz soussignée, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 541 du 5 avril 2007,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 104.907.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Patrizio Di Panfilo, employé, demeurant à B-4340 Villers L'Evêque, 16, rue de l'Yser, qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Françoise Mutschen, employée, demeurant à B-Louveigne, 67, rue des Faws.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale de la société pour adopter le nom de ELIPS ACTUARIAL SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé E.A.S.L.

2. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participations avec des tiers:

- Le conseil en produits financiers, en assurances, en prêts hypothécaires, en prêts personnels, en leasing, en organisation et gestion d'entreprise pour les matières financières, administratives, commerciales, fiscales, sociales et d'assurances, le marketing, le management, les techniques actuarielles, statistiques, informatiques, patrimoniales et juridiques;

- Toute autre prestation de services pour les matières financières, administratives, commerciales, fiscales, sociales et d'assurances, le marketing, le management, les techniques actuarielles, statistiques, informatiques, patrimoniales et juridiques;

- La constitution et l'administration d'un patrimoine composé aussi bien de biens mobiliers que de biens immobiliers;

- En vue des ces opérations, la société peut acquérir, créer, louer, donner en location, exploiter et vendre tous immeubles, usines magasins, établissements, matériels, moteurs et machines qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, acheter, prendre, mettre en valeur, exploiter ou céder, tous brevets d'invention ou licences, procédés et secrets de fabrication ainsi que toutes marques de fabriques ou de services;

- La société peut s'intéresser par voie d'apport de participations, de fusions, de souscriptions ou tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe;

- La société peut faire en général, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de son objet;

- La société peut notamment exercer au sein d'une autre société un mandat d'administrateur, d'administrateur délégué ou de conseiller technique, ou de dirigeant.»

3. Démission et nomination d'administrateurs

4. Prolongation de l'exercice social de la société pour une durée de 6 mois et modification subséquente des articles 15 et 18 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.»

« **Art. 18. (alinéa 1^{er})**. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2007 a commencé le 1^{er} juillet 2007 et se terminera le 31 décembre 2008.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société pour adopter le nom de ELIPS ACTUARIAL SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé E.A.S.L. et modifie donc en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous le dénomination de ELIPS ACTUARIAL SERVICES LUXEMBOURG, en abrégé E.A.S.L.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence, remplace le texte de l'article 3 par le suivant:

« **Art. 3**. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participations avec des tiers:

- Le conseil en produits financiers, en assurances, en prêts hypothécaire, en prêts personne/s, en leasing, en organisation et gestion d'entreprise pour les matières financières, administratives, commerciales, fiscales, sociales et d'assurances, le marketing, le management, les techniques actuarielles, statistiques, informatiques, patrimoniales et juridiques;

- Toute autre prestation de service pour les matières financières, administratives, commerciales, fiscales, sociales et d'assurances, le marketing, le management, les techniques actuarielles, statistiques, informatiques, patrimoniales et juridiques;

- La constitution et l'administration d'un patrimoine composé aussi bien de bien mobilier que de bien immobilier;

- En vue des ces opérations, la société peut acquérir, créer, louer, donner en location, exploiter et vendre tous immeubles, usines magasins, établissements, matériels, moteurs et machines qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, acheter, prendre, mettre en valeur, exploiter ou céder, tous brevets d'invention ou licences, procédés et secrets de fabrication ainsi que toutes marques de fabriques ou de services;

- La société peut s'intéresser par voie d'apport de participations, de fusions, de souscriptions ou tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe;

- La société peut faire en général, toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de son objet;

- La société peut notamment exercer au sein d'une autre société un mandat d'administrateur, d'administrateur délégué ou de conseiller technique, ou de dirigeant.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Messieurs Dominique Dejean et Jean-Marie Gaspar de leur postes d'administrateurs et nomme en leur lieu et place, jusqu'au terme de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010:

- Monsieur Luc Marie Odon Michel G. Berg, né à Ortho (Belgique), le 15 avril 1958, demeurant à B-1300 Wavre, 7, avenue Maurice Maeterlinck

- Monsieur Eric Jean J. Janssen, né à Liège (Belgique), le 1^{er} août 1966, demeurant à B-4671 Blegny, 3, rue Camus

- La Société Privée à Responsabilité Limitée, société de droit belge, PRACTION dont le siège social est à B-1160 Auderghem, 12, avenue des Bécassines, et portant le numéro d'entreprise 0879 506 423 et dont le représentant permanent est Monsieur Vincent Lejeune, demeurant à B-1160 Auderghem, 12, avenue des Bécassines.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de la prolongation de l'exercice social de la société pour une durée de 6 mois et la modification subséquente des articles 15 et 18 alinéa 1^{er} « des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

« **Art. 18. (alinéa 1^{er}).** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Par dérogation, l'exercice social de l'année 2007 a commencé le 1^{er} juillet 2007 et se terminera le 31 décembre 2008.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006. A partir du 1^{er} novembre 2007 l'adresse du siège social est désigné comme suit: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se réunissent les membres du conseil d'administration à savoir:

- Monsieur Luc Marie Odon Michel G. Berg, préqualifié

- Monsieur Eric Jean J. Janssen, préqualifié

- La SPRL, société de droit belge, PRACTION, préqualifiée, représentée par son représentant permanent, Monsieur Vincent Lejeune

- la société anonyme ed-g anciennement dénommée EVEST GROUP SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, maison 150, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 53.639, ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Dominique Dejean

tous ici représentés par Monsieur Di Panfilo Patrizio, préqualifié, aux termes de trois procurations sous seing privé donnée à Wavre, Blégny et Auderghem, Belgique, le 2 octobre 2007, signées ne varietur.

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué, Monsieur Luc Marie Odon Michel G. Berg, pré qualifié, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération relative à la gestion journalière par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: P. Di Panfilo, A.-M. Mutschen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 octobre 2007. WIL/2007/894. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 octobre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007131088/2724/143.

(070151582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

DRM LUX, DIOT Risk Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.162.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Charles Besnehard, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

SETA, société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 6, rue Eynard, CH-1205 Genève,

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du 11 septembre 2007.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé DRM LUX, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49162, a été constituée suivant acte notarié en date du 9 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 50 du 31 janvier 1995 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 juillet 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 17 octobre 2006 numéro 1947.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) et se trouve représenté par mille (1.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Besnehard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12408. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007131075/239/53.

(070151407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Archimedean S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 103.333.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131061/5770/10.

(070151540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 5 November 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007131067/272/12.

(070151630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Externe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 43.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007131066/227/12.

(070151633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Aubervilliers Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.427.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

BASECOM INVESTMENT S. à r.l., a company with registered office at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 102.296, hereby represented by Mr Eric Gilson, with professional address at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 8th, 2007.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of AUBERVILLIERS FINANCE S. à r.l. a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 111.427, (the «Company») incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg, dated October 25th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 242 dated February 2nd, 2006. The Articles of the Company have not yet been modified.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company AUBERVILLIERS FINANCE S. à r.l. into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 3) Full and entire discharge to be given to the managers;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama in relation to the liquidation of the Company (the

«Liquidator»). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the «Law»). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BASECOM INVESTMENT S. à r.l., une société avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.296, ici représenté par Monsieur Eric Gilson, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 8 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AUBERVILLIERS FINANCE S. à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.427 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 daté du 2 février 2006. Les articles de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la société AUBERVILLIERS FINANCE S. à r.l.;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge à donner aux gérants;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les gérants, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32224. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131073/5770/124.

(070151538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler, Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007131065/231/14.

(070151637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131050/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08719. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Azure Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.195.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007 que M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'Administrateur-Délégué de la société en remplacement de M. Graeme Witts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007130450/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Quattrop S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.046.

In the year two thousand seven, on the first day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CINQUERRE S.r.l., a company existing under the Laws of Italy, having its registered office at Via San Vincenzo n° 18/a, Milano, Italy, in liquidation

here represented by Mrs Ana Dias, employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, by virtue of a proxy given on September 17th, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of QUATTROP S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on October 31, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 431 on June 12, 2001;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to exchange the current one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, into two hundred (200) shares with a par value of sixty-two euro and fifty cents (62.50 EUR) each.

Second resolution

The sole shareholder decides accordingly to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by two hundred (200) shares with a par value of sixty-two euro and fifty cents (62.50 EUR) each, all fully subscribed and paid-up.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CINQUERRE S.r.l., un société de droit italien dont le siège est établi à Via San Vincenzo n ° 18/a, Milan (Italie), en liquidation

ici représentée par Madame Ana Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration datée du 17 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société QUATTROP S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 12 juin 2001.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'échanger les cent (100) parts sociales actuelles de la société d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de soixante-deux euros et cinquante cents (62,50 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de soixante deux euros et cinquante cents (62,50 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC/2007/29637. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007131524/220/80.

(070152033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

SB Immo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.
R.C.S. Luxembourg B 126.258.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 octobre 2007, Acte n ° 686 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007131076/208/13.

(070151452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

ECIP Elis Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2007, acte n ° 671 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131074/208/13.

(070151522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

GeneMoRe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.238.

Constituée en date du 9 juin 2000 acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n ° 736 du 7 octobre 2000;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, prénommé, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 10 décembre 2004 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) De renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2011, à savoir:

- Monsieur Claude Faber, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg
- Monsieur Jeroen Kodde, demeurant à NL - 2584 CB Den Haag.
- Monsieur Gerard Iwema, demeurant à MC - 28000 Monaco
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg

2) De renouveler le mandat de Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2011, à savoir:

- REVILUX S.A avec siège social à 223, Val Ste Croix, B.P. 814 L-2018 Luxembourg

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007130339/687/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Springwater Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.927.

—
EXTRAIT

L'Associé unique prend acte de la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007130409/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.646.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 12 octobre 2007

Le Conseil a pris note de la démission de Monsieur Cathal Fitzgerald, avec effet immédiat.

Le Conseil a par ailleurs coopté Monsieur Michael McGee (résidant professionnellement à Rathausstrasse 20, A-1010 Vienna), Administrateur, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007130388/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Misys International Banking Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 18.189.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 octobre 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Messieurs Yves Attal, Russell Davenport et Patrick Pleyers en tant qu'administrateurs de la société a été renouvelé.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises a été renouvelé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mai 2008.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007130367/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.
